

## **Cahier des Charges pour l'organisation des stages de formation aux Diplômes Fédéraux.**

Les stages de Formation, DIFFE et DAFFE 1° sont organisés par les Comités Départementaux, les Ligues [ou par la FFE](#).

[En ce qui concerne les stages de formations DAFFE 2°, DAFFE 3°, DEFFE 1° et DEFFE 2°, ils sont organisés par la FFE. Ils peuvent conjointement être organisés avec le soutien d'une Ligue ou d'un Comité accompagné d'un budget prévisionnel FFE détaillé.](#)

Une demande d'agrément devra être déposée deux mois avant le début du stage auprès de la Direction Nationale du Développement par l'Emploi et la Formation (DND) pour les formations DIFFE et DAFFE [et auprès la Direction Nationale de l'Entraînement pour les stages DEFFE](#).

La gestion financière des stages est sous la responsabilité des organisateurs à qui la FFE allouera une aide (voir barèmes en fonction du type de stage et du nombre de participants ci-dessous). Ils prendront en charge l'intégralité de leur frais (déplacement, frais d'hébergement et de bouche, photocopies, rémunération).

[La fourchette recommandée de rémunération horaire des formateurs des stages fédéraux se situe entre 40€ et 80€/heure TTC avec paiement sur facture \(honoraires\) ou sous forme de fiche de salaire \(l'organisateur déduira les charges\).](#)

Les organisateurs se verront proposer un choix de formateurs agréés par la DND pour les stages DIFFE ou DAFFE [ou par la DNE pour les stages DEFFE](#).

La FFE homologue les stages, aide à la publicité de ces derniers par le biais du site fédéral et fournit le programme détaillé ainsi qu'un budget prévisionnel (conseillé) aux organisateurs.

Elle valide les corrections des épreuves réalisées par les formateurs et dispense les diplômés aux candidats qui passent les épreuves avec succès.

### **Barèmes de l'aide fédérale apportée aux organisateurs de stages homologués.**

Les organisateurs des stages devront faire la demande d'aide fédérale après le stage, à l'aide du document type FFE, en ligne sur le site fédéral.

- **Stage DIFFE** (Diplôme d'Initiateur de la FFE)
  - *Durée* : 16 heures
  - *Droits d'inscription par stagiaire* : il est fixe et doit être compris entre 50 € et 80 €
  - *Aide à l'organisation* : 20 € par stagiaire effectuant les épreuves écrites/orales durant le stage.
  
- **Stage DAFFE 1°** (Diplôme d'Animateur 1° degré de la FFE)
  - *Durée* : 40 heures
  - *Droits d'inscription par stagiaire* : il est fixe et doit être compris entre 100 € et 150 €.
  - *Aide à l'organisation* : 25 € par stagiaire effectuant les épreuves écrites/orales durant le stage.
  
- **Stage DAFFE 2°** (Diplômes d'Animateur 2° degrés de la FFE - Educateur)
  - *Durée* : 35 heures / *Durée DAFFE 3°* : 50 heures : (dont 15 heures de présence sur l'organisation de stages DAFFE 1 ou/et 2).
  - *Droits d'inscription par stagiaire* : il est fixe et doit être compris 200 € et 300 €.
  - *Aide à l'organisation* : 60 € par stagiaire effectuant les épreuves écrites/orales durant le stage.

- **Formation DAFFE 3°** (Diplômes d'Animateur 3° degrés de la FFE - Professeur)
  - *Durée* : 35 heures / *Durée DAFFE 3°* : 50 heures : (dont 15 heures de présence sur l'organisation de stages DAFFE 1 ou/et 2).
  - *Droits d'inscription par stagiaire* : il est fixe et doit être compris 200 € et 300 €.
  - *Aide à l'organisation* : 60 € par stagiaire effectuant les épreuves écrites/orales durant le stage.
  
- **Stage DEFFE 1°** (Entraîneur de Clubs)
  - *Durée* : 40 heures de stage de formation
  - *Droits d'inscription par stagiaire* : il est fixe et doit être compris 200 € et 300 €.
  - *Aide à l'organisation* : 60 € par stagiaire effectuant les épreuves écrites/orales durant le stage.
  
- **Stage DEFFE 2°** (Entraîneur National)
  - *Durée* : 70 heures réparties comme suit : 40 heures de stage de formation + module pratique de 15 heures d'analyse et d'entraînement + un module de 15 heures de cours)
  - *Aide à l'organisation* : 60 € par stagiaire effectuant les épreuves écrites/orales durant le stage.
  - *Droits d'inscription par stagiaire* : Le stagiaire DEFFE 2° n'est pas rémunéré en tant qu'intervenant.
  
- **Formation DEFFE 3°** (Maître Entraîneur)
  - *Durée* : 20 heures de cours d'intervention + module formation de 15 heures de cours et module et module coaching de 15 heures de cours
  - *Aide à l'organisation* : 60 € par stagiaire effectuant la formation
  - *Droits d'inscription par stagiaire* : Le stagiaire DEFFE 3° n'est pas rémunéré en tant qu'intervenant.